



Número de Révision: 006.2

Date de sortie: 05/30/2025

### 1. IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>TEROSON MS 939 WHITE 290ML EN</b>	<b>Numéro IDH:</b>	2069997
<b>Type de produit/utilisation recommandée:</b>	Scellement	<b>numéro d'item</b>	2069997
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	<b>Votre contact:</b>		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

**DANGER:**  
 H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANÉE.  
 H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.  
 H360 - PEUT NUIRE A LA FERTILITE OU AU FOETUS.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	1B

#### PICTOGRAMME(S)



#### Conseils de prudence

##### Prévention:

- P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P261 - Éviter de respirer les poussières ou les émanations.
- P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
- P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

Numéro IDH: 2069997

Nom du produit: TEROSON MS 939 WHITE 290ML EN

**Intervention:** P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
**Stockage:** P405 - Garder sous clef.  
**Élimination:** P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

**Autres dangers** Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Carbonate de calcium	471-34-1	30 - 60
Titanium dioxide < 1% particles with diameter ≤ 10 µm	13463-67-7	5 - 10
Gamma-aminopropyltriméthoxysilane	13822-56-5	1 - 5
huile de ricin hydrogénée	8001-78-3	1 - 5
dibutoxydibutylstannane	3349-36-8	0.1 - 1
Méthanol	67-56-1	0.1 - 1
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyle)	52829-07-9	0.1 - 1

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

**Inhalation:** Déplacer dans une zone qui ne comporte pas de risques d'une nouvelle exposition. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.

**Contact avec la peau:** Essuyer avec une serviette en papier ou en étoffe. Laver à l'eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincer l'œil (les yeux) immédiatement à grande eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Ingestion:** Garder la personne calme. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

**Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):** Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.

**Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:** Non disponible

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyen d'extinction approprié:** eau, carbon dioxide, mousse, poudre

<b>Agents extincteurs inappropriés:</b>	Non disponible
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Porter un équipement de sécurité. Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Produit ou gaz issus de la combustion:</b>	oxydes de carbone Vapeurs d'isocyanate

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

<b>Mesures de protection de l'environnement:</b>	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage:</b>	Rincer la zone de déversement accidentel avec de l'eau. Le produit déversé va se solidifier. Balayer la matière renversée et la placer dans un contenant hermétique pour l'élimination. Éviter de créer de la poussière.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation:</b>	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées de ce produit. Bien laver avant manipulation. Ne pas toucher les lentilles cornéennes tant que le scellant n'est pas complètement éliminé des mains. Les résidus peuvent se transférer sur les lentilles et causer une irritation oculaire.
<b>Stockage:</b>	Non disponible

**Durée de Conservation Déclaration: Non disponible**

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Carbonate de calcium	3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA particules inhalables	15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Titanium dioxide < 1% particles with diameter ≤ 10 µm	0.2 mg/m3 TWA Particules nanométriques respirables 2.5 mg/m3 TWA Particules fines respirables	15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
dibutoxydibutylstannane	0.1 mg/m3 TWA (en Sn) 0.2 mg/m3 STEL (en Sn) (PEAU) (en Sn)	0.1 mg/m3 PEL (en Sn)	Rien	Rien
Méthanol	200 ppm TWA (PEAU) 250 ppm STEL	200 ppm (260 mg/m3) PEL	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

**Protection respiratoire:**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

**Protection des yeux:**

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

**Protection de la peau:**

Gants étanches, résistants aux produits chimiques.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Pâte
<b>Couleur:</b>	Blanc
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	Non disponible
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible
<b>Densité/Densité relative::</b>	1.5
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair:</b>	> 93 °C (> 199.4 °F)
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable

<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible
<b>Solubilité:</b>	Insoluble Eau
<b>Coefficient de partage (value logarithmique)::</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	< 1.62 % (ASTM D2369)
<b>Viscosité dynamique:</b>	200,000 mpa.s
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non disponible
<b>Caractéristiques de la particule:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes d'azote. Oxydes de carbone. Aldéhydes. Vapeurs organiques irritantes. Des fumées toxiques. Isocyanates.
<b>Produits incompatibles:</b>	Des acides et des bases. Oxydants.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

### Effets potentiels sur la santé

<b>Inhalation:</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Contact avec la peau:</b>	Peut causer une réaction allergique de la peau.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion. Non prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Carbonate de calcium	Oral LD50 (Rat) = 6,450 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 6,450 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 3 mg/l
Titanium dioxide < 1% particles with diameter ≤ 10 µm	Rien
Gamma-aminopropyltriméthoxysilane	Rien
huile de ricin hydrogénée	Rien
dibutoxydibutylstannane	Rien
Méthanol	Oral LD50 (Rat) = 5,628 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 7,300 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 14.4 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 15,800 mg/kg
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyle)	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 500 mg/m3

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Carbonate de calcium	Poussières nuisibles		
Titanium dioxide < 1% particles with diameter ≤ 10 µm			
Gamma-aminopropyltriméthoxysilane	Irritant	Allergène	
huile de ricin hydrogénée			
dibutoxydibutylstannane	Corrosif Irritant		Comportemental Sang Développemental Yeux Système immunitaire Reins Foie Poumon Métabolique Système nerveux Reproductif Peau
Méthanol	Irritant		Yeux Métabolique Système nerveux
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyle)			

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Carbonate de calcium	Non	Non	Non
Titanium dioxide < 1% particles with diameter ≤ 10 µm	Non	Groupe 2B	Non
Gamma-aminopropyltriméthoxysilane	Non	Non	Non
huile de ricin hydrogénée	Non	Non	Non
dibutoxydibutylstannane	Non	Non	Non
Méthanol	Non	Non	Non
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyle)	Non	Non	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé  
Division: Rien  
Numéro d'identification: Rien  
Groupe d'emballage: Rien

### Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé  
Division: Rien  
Numéro d'identification: Rien  
Groupe d'emballage: Rien

### Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé  
Division: Rien  
Numéro d'identification: Rien  
Groupe d'emballage: Rien

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Information sur la réglementation Canadienne

**Statut LCPE LIS/LES:** Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

### Information sur la réglementation des Etats Unis

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exemptés d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: Nouveau format drap de données de sécurité matériel.

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 05/30/2025

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.